

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025**

Délibération n°2025.11.176.B

Centrale d'achat GRAP – Achat de fournitures administratives, scolaires et petits matériels de bureau et informatique (2 lots) : lancement d'un appel d'offres

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 31 octobre 2025

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Michel BUISSON à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Gérard ROY à Gérard DEZIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.11.176.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

CENTRALE D'ACHAT GRAP – ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES, SCOLAIRES ET PETITS MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUE (2 LOTS) : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : DÉCARBONATION ÉNERGÉTIQUE

Enjeux : [20399 -2) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous sûrs et durables.

ODD 12 : Consommation et production responsables.

ODD 13 : Lutte contre le changement climatique

Par délibération n°232 du 13 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé les modifications de ses statuts, particulièrement la création d'une centrale d'achat communautaire devant prendre en charge, au bénéfice de ses adhérents, la passation des marchés de travaux, fournitures et services.

Le 13 juin 2024, le conseil communautaire a adopté, par une délibération n°102, le règlement intérieur et le modèle de convention d'adhésion à cette centrale d'achat nommée « GrAP – GrandAngoulême Achats Partagés », complétée par une nouvelle délibération n°241 du 19 décembre 2024, précisant les modalités financières d'adhésion.

Dans le cadre de la centrale d'achat GrAP, les adhérents ont été sollicités, au sein du COPIL achat, pour approuver le renouvellement des marchés d'achats de fournitures administratives, scolaires et petits matériels de bureau et informatique et pour assurer le recensement de leurs besoins en la matière.

Il en résulte que la forme des marchés à intervenir est l'accord-cadre conclu avec un seul opérateur (mono-attributaire) s'exécutant par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires en application des dispositions des articles L. 2125-1, R. 2162-1 à 6 et R. 2162-13 à 14 du code de la commande publique. Il est conclu sans engagement sur un montant minimum de commandes et avec un montant maximum, tel que précisé ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251106-2025_11_176bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025

Publication : 13/11/2025

L'accord-cadre est allotie de la façon suivante :

N° lot	Désignation du lot	Montant HT 4 ans Maxi
Lot 1	Fournitures administratives, petits équipements de bureau et informatiques	4 000 000 €
Lot 2	Fournitures scolaires et petits équipements de classe et informatiques	4 000 000 €
TOTAL / 4 ans		8 000 000 €

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Au regard du montant estimé des besoins de l'ensemble des membres, la passation des marchés est soumise à la procédure d'appel d'offres en application des articles L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Monique CHIRON, conseillère déléguée, membre du bureau, à signer les marchés à intervenir relatifs à l'achat de fournitures administratives, scolaires et petits matériels de bureau et informatique (2 lots).

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---